

### Extradition de Leonard Peltier

Permettez-moi de me pencher sur ce que j'essaie de faire aujourd'hui. En l'occurrence, les États-Unis ont violé un traité bilatéral entre le Canada et les États-Unis, consacré par l'usage. L'article 9 de ce traité prévoit que le pays étranger avec lequel nous avons un traité bilatéral doit fournir des preuves suffisantes à première vue d'une façon nette, précise et franche.

En l'occurrence, comme nous l'avons appris entre-temps, le gouvernement américain savait au moment où les documents ont été déposés devant la Cour fédérale du Canada que ces documents étaient falsifiés. Cela a maintenant été confirmé par le gouvernement américain. C'est très grave lorsqu'un traité avec notre voisin et allié le plus près sur ce continent est violé de cette façon, et plus particulièrement lorsqu'un homme passe ainsi plus de dix ans de sa vie derrière les barreaux.

Je sais que les députés sont au courant du cas d'un autre citoyen canadien, Donald Marshall, qui est resté près de dix ans en prison pour un crime qu'il n'avait pas commis. Ce n'est que plus tard que quelqu'un d'autre a reconnu sa culpabilité et que M. Marshall a pu ainsi être libéré.

Bien des gens se demandent peut-être pourquoi le gouvernement américain a soumis de faux documents et des renseignements falsifiés à la plus haute cour du pays, la Cour fédérale, afin d'obtenir l'extradition de Leonard Peltier. La réponse est bien simple.

Il y avait au départ trois co-accusés, M. Robideau, M. Butler et M. Peltier. MM. Robideau et Butler ont comparu à Cedar Rapids, en Iowa, au début de 1976, afin de répondre d'actes pour lesquels M. Peltier a maintenant été condamné. Ils ont été acquittés à l'unanimité par un jury en fonction des preuves présentées par le *Federal Bureau of Investigation*, les *State Troopers*, et d'autres services. Ils ont été acquittés à l'unanimité et non par un jury divisé ou par la moitié du jury.

Nous avons appris grâce au travail de M. Gurwitz et d'autres aux États-Unis, par l'intermédiaire de la Loi sur l'accès à l'information et d'autres moyens juridiques, qu'à la suite de l'acquiescement de MM. Robideau et Butler le FBI avait envoyé un télex à tous ses bureaux et agents dans la région du Dakota du Sud et dans les États voisins, afin de les aviser de laisser tomber toutes les autres affaires dont ils s'occupaient, et de mettre toutes leurs énergies à préparer un dossier irréprochable, afin d'obtenir l'extradition et la condamnation de M. Peltier. Nous savons que cela s'est produit.

Permettez-moi de m'intéresser un moment aux documents falsifiés. Nos tribunaux ne peuvent agir unilatéralement, de leur propre chef, en vue de rapatrier M. Peltier. Seul le Cabinet, avec l'approbation de la Chambre, est en mesure de prendre les dispositions voulues pour que M. Peltier soit rapatrié au Canada et comparaisse devant la Cour fédérale pour être libéré, comme il le sera, à mon avis, compte tenu de ce nous savons maintenant des déclarations sous serment de M<sup>me</sup> Poorbear.

Il vaut la peine de signaler qu'il se peut fort bien qu'au moins un fonctionnaire canadien, M. Halpern, ait été au courant au moment du dépôt de ces documents qu'il s'agissait de faux témoignages et de déclarations falsifiées, puisqu'il a voyagé avec d'autres aux États-Unis et qu'il savait que le FBI

avait recueilli cinq déclarations sous serment de Myrtle Poorbear et non pas une seule. A l'époque où les fausses déclarations ont été recueillies, elle avait déjà fait plus d'une centaine de séjours dans des établissements psychiatriques.

Le FBI disposait de diverses déclarations sous serment et, pour convaincre les tribunaux canadiens d'accorder l'extradition, il a retenu celle où cette personne se déclarait témoin oculaire d'un double meurtre et accusait Leonard Peltier d'en être l'auteur. Or, on a prouvé non seulement qu'il existait un doute raisonnable, mais également que la preuve était fondée sur un faux témoignage. La personne qui a fourni les déclarations a reconnu depuis lors qu'elle n'avait jamais fréquenté la réserve de Pine Ridge à l'époque.

Certains se demandent peut-être de quoi il s'agit et quelle est l'importance de cette cause pour le Canada. Je tiens notamment à souligner le tort causé à notre traité. La motion n° 28 permettrait de rapatrier M. Peltier au Canada pour que sa cause d'extradition soit entendue de façon équitable par les tribunaux canadiens, auxquels il faisait confiance à l'époque, mais qui avaient fondé leur décision sur les renseignements erronés qu'on leur avait fournis.

Je voudrais faire brièvement l'historique de ces années-là et du règne de terreur dans ces États et dans les réserves de Wounded Knee et de Pine Ridge envahies par le FBI, la CIA, les agents de la police d'État et des groupes chargés de faire respecter l'ordre public. Dans ces deux régions, dans la réserve de Wounded Knee et celle de Pine Ridge, plus 400 Indiens sont morts dans des circonstances mystérieuses. Ils ont tous été assassinés, mais aucune accusation n'a été portée. Personne n'a jamais été condamné à la suite de leur meurtre.

La CIA et le FBI ont fait appel aux M16, des voitures armées et blindées. Des milliers de cartouches ont été tirées. Il s'agissait d'un véritable état de siège. La situation était imputable aux éleveurs, aux sociétés minières, aux exploitants agricoles, aux grandes routes, aux lignes hydro-électriques et à tout le reste qui empiétaient sur les terres cédées aux autochtones en vertu de traités. Ces autochtones de l'Amérique du Nord ont alors décidé de se défendre, ce qui a provoqué un règne de terreur qui s'est abattu sur eux. Une autochtone canadienne a également été tuée lors de l'occupation de Pine Ridge.

Le FBI a recueilli les renseignements dans la première cause, mais les deux premiers accusés, M. Robideau et M. Butler, ont été acquittés à l'unanimité par un jury. Le FBI a préparé une autre cause. Il a falsifié des documents qu'il a présentés à la Cour fédérale du Canada pour obtenir l'extradition de cet homme qui a subi son procès et a été condamné à deux peines d'emprisonnement à vie pour le meurtre de deux agents du FBI. C'est cette affaire, soit les données balistiques, les preuves falsifiées et diverses autres preuves supprimées, qui a retenu l'attention du Congrès américain.

Don Edwards, lui-même ancien agent du FBI, est maintenant président du comité des droits constitutionnels et civils du Congrès. Il a pris cette cause en charge. De concert avec 55 membres démocrates et républicains du Congrès des États-Unis, il a présenté pour la première fois aux États-Unis à titre d'*amicus curiae* un mémoire sur une cause en instance devant un tribunal américain en vue d'obtenir un nouveau procès pour Leonard Peltier. Toutefois, la demande a été rejetée par la huitième cour de circuit des États-Unis pour des motifs sans